

# Stratégie de stationnement dans l'agglomération nantaise

## Pouvoir adjudicateur :

Communauté Urbaine de Nantes  
Métropole

## Contact :

Mme Dominique Godineau

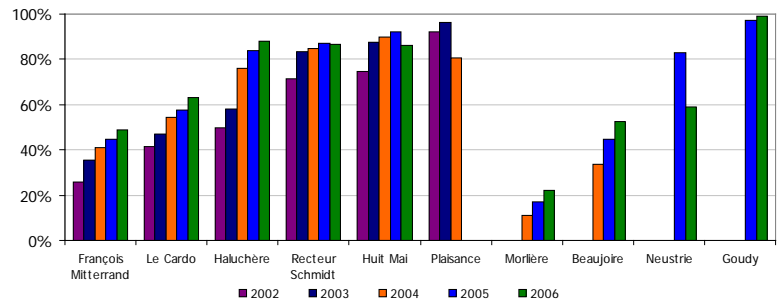
## Coordonnées :

Mission des Mobilités, 2 cours du  
Champ de Mars, 44923 Nantes Cedex 9  
00 33 2 40 99 49 33

[dominique.godineau@nantesmetropole](mailto:dominique.godineau@nantesmetropole.fr)

[.fr](http://www.nantesmetropole.fr) 01 47 53 28 00

Evolution du taux d'occupation annuel moyen dans les parcs-relais à accès contrôlé



## Objectifs et contenu du marché :

En 2006, Nantes Métropole a confié à SARECO une étude visant à :

- Réaliser un audit de la politique de stationnement mise en œuvre depuis 2003 et en mesurer les impacts ;
- Définir une stratégie en matière de stationnement pour la période 2007-2013.

## Stratégie proposée :

L'audit s'est appuyé sur une analyse des études antérieures, des statistiques du stationnement payant sur voirie et en ouvrage, des campagnes de comptages et enquêtes existantes, des dépôts de permis de construire, etc. Il a permis de dresser un bilan très positif de la politique de stationnement :

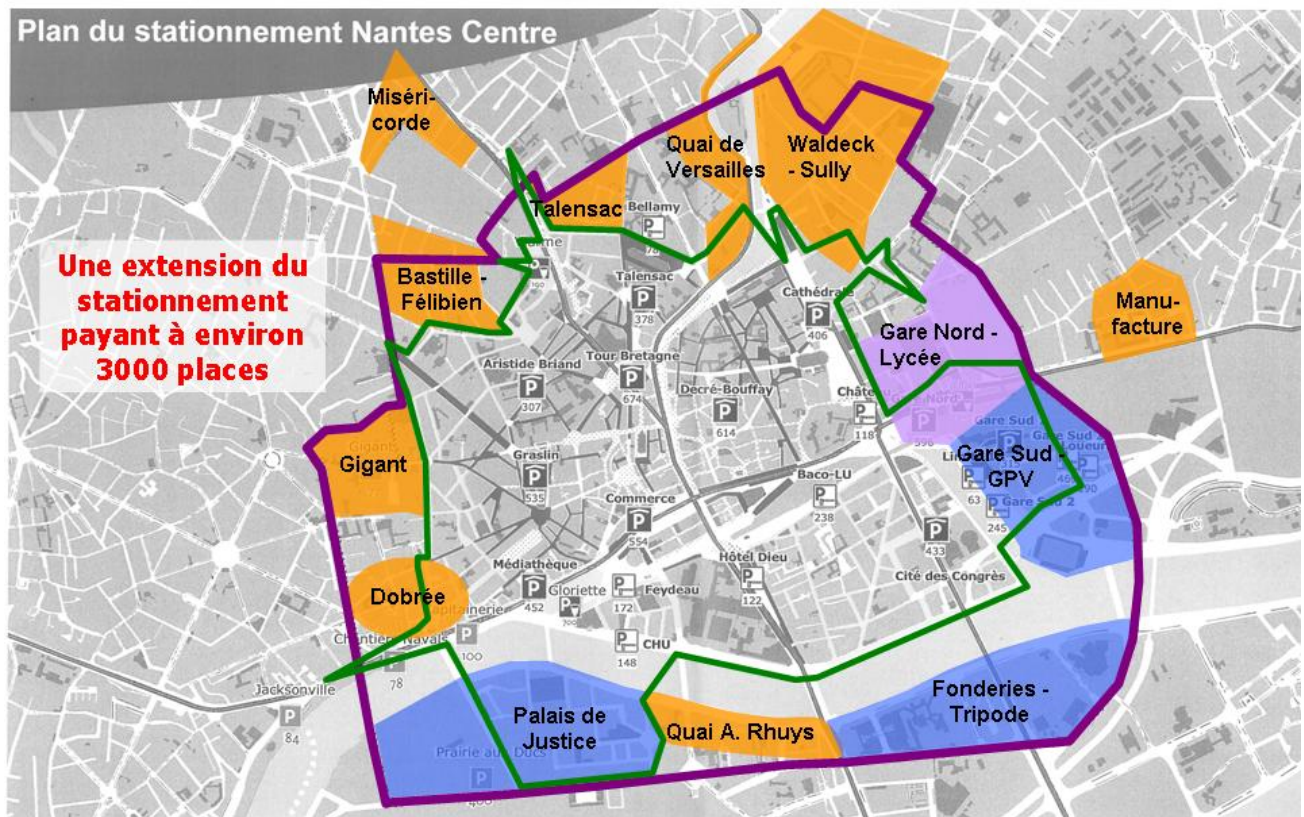
- Les conditions de stationnement sont confortables pour les visiteurs, avec des temps de recherche quasi nuls sur la voirie et d'importantes réserves de capacité en ouvrage ;
- Les reports modaux ont été importants, avec une croissance de la fréquentation des parcs-relais de +10-15% par an ;
- Les résidents bénéficient d'un tarif résident attractif et de conditions de stationnement améliorées.

# Stratégie de stationnement dans l'agglomération nantaise

## Plan de mise en œuvre :

La stratégie de stationnement définie pour la période 2007-2013 s'est articulée autour de 4 axes principaux :

- Une extension du stationnement payant (3000 places supplémentaires) pour traiter les zones de pression actuelles et accompagner les grands projets urbains ;
- La programmation de parcs publics dans les quartiers en mutation : gare, ZAC de l'Île de Nantes (440 hectares) ;
- L'amélioration de la prise en compte des stationnements spécifiques via une augmentation de l'offre et leur intégration dans l'observatoire du stationnement ;
- L'adoption de normes plafonds dans le Plan Local d'Urbanisme pour limiter le nombre de places construites dans les opérations de bureaux.



— Périmètre actuel du stationnement payant  
— Proposition d'extension du stationnement payant

— Zones de pression identifiées  
— Zones concernées par d'importants projets d'urbanisation  
— Zones avec équipements publics accueillant des visiteurs